

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21257**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce - Spécialité : Distribution - Management de rayon - DISTRISUP

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Président de l'Université d'Aix Marseille, Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312m Commerce, vente, 310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 122 Economie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel :

Vérifie la livraison des marchandises, contrôle les produits, organise et supervise leur stockage.

Réceptionne les retours clients, identifie les invendus et effectue les échanges, remboursements, retours fournisseurs.

Adapte le plan d'implantation des articles selon le chiffre d'affaires, les opérations commerciales et contrôle la mise en rayon.

Met en place les opérations commerciales selon les marges, le chiffre d'affaires et les prévisions,

Analyse les résultats des ventes et propose des ajustements.

Négocie les prix et les délais de livraison des produits avec les fournisseurs.

Suit l'état des stocks, identifie les besoins en approvisionnement et établit les commandes.

Organise les inventaires des produits en magasin (planning, recrutement de personnels, ...)

Coordonne et manage l'activité d'une équipe.

Suit et organise le développement des compétences du personnel (formation continue, entretien annuel, ...).

Le diplômé de cette licence a des connaissances en comptabilité, logistique, gestion de l'information, techniques commerciales, droit et anglais appliqués à la distribution et a acquis les capacités et compétences nécessaires pour :

manager une équipe,

animer et gérer un point de vente

assurer le marketing, le merchandising et la gestion des rayons d'un commerce

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Grande distribution

Les diplômés de cette licence occupent des postes de manager de rayon, de manager caisse ou chef des ventes dans la grande, moyenne ou petite distribution

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

D1508 : Encadrement du personnel de caisses

D1509 : Management de département en grande distribution

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Elle se déroule en alternance sur deux semestres, et délivre 60 crédits ECTS

Semestre 1 (36 ECTS) : 300 h d'enseignement

UE n°0 : fonction adaptation (pédagogie différenciée) 40 h - Toute matière nécessitant une mise à niveau (0 ECTS)

UE n°1 : Fonction gestion : 170 h (12 ECTS) dont :

Gestion comptable et financière : 50 h

logistiques : 40 h

gestion de l'information : 40 h

droit appliqué à la distribution : 30 h

anglais : 30 h

UE n°2 Fonction commerce 190 h (12 ECTS) dont :

connaissance de la distribution : 15 h

marketing : 60 h

techniques commerciales : 30 h

merchandising et gestion du rayon : 50 h

UE n°3 Fonction management 190 h (12 ECTS) dont :

Relations humaines : 110 h (+ - 10)

droit social : 30 h

jeux d'entreprise et études de cas : 30 h

Semestre 2 (24 ECTS) : 150 h d'enseignement, 150 h de projet et 12 à 14 semaines de stage

UE n°4 : projet tutoré (9 ECTS) 150 h dont 10 % pouvant être sous forme d'interventions (cours, exposés...) constituant une aide à l'élaboration du mémoire

UE n° 5 : formation en entreprise (2 périodes en alternance - 10 semaines), les basiques du métier

UE n°6 : Formation en entreprise (3 période en alternance - 20 semaines dont deux de congé) formation au métier de manager (UE5+ UE 6 = 15 ECTS)

Le mémoire et l'oral sont évalués sur la base d'une grille nationale commune de correction et de notation. Une session de rattrapage est prévue dans les délais impartis dans les textes.

Modalités d'obtention de la licence professionnelle

Extrait de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 10 : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué par le projet tuteuré et le stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignements dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

A l'issue de cette formation, le candidat a donc validé 180 crédits européens (ECST) (les 120 requis à l'entrée et les 60 obtenus par la formation).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X		50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Après un parcours de formation continue	X		50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Par candidature individuelle	X		50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Jurys composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 09/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n°20044492 du 27/05/2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation Article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2011/2012 16 F 24 H

2012/2013 18 F 17 H

2013/2014 : 23 F 29 H

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr>

<http://iut.univ-amu.fr/diplomes/licenceprofessionnelle-commerce-distribution-distribup-management>.

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence IUT Aix Marseille Département Techniques de Commercialisation

Historique de la certification :

Créée en 1985 à Strasbourg à l'initiative de la Fondation de la Distribution en partenariat avec l'Université Robert Schumann et des

Distributeurs (Casino, CEDIS, Société Alsacienne de supermarchés), cette formation s'est développée progressivement sur d'autres universités (19 à ce jour). Initialement nommée Distech et dotée d'une formation spécialisée dans la distribution de boissons aux hôtels et restaurants, le choix d'une appellation distincte s'est imposé. C'est ainsi que cette licence professionnelle Distech est devenue la licence professionnelle DistriSup, partenariat gagnant / gagnant entre 19 universités et 18 enseignes partenaires de la grande distribution alimentaire et spécialisée.